

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 17 mai 2019

**10<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2019-5-10-2**

### Service instructeur

DSOL - Service insertion et stratégie

### Service consulté

## **POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION : PROJETS DES COMMISSIONS TERRITORIALES DES SOLIDARITES ACTIVES (CTSA)**

Résumé : Ce rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions d'un montant total de 26 630 €, pour permettre le développement de quatre micro-projets locaux d'insertion sociale et professionnelle, validés par les Commissions Territoriales des Solidarités Actives (CTSA) de la Région Mulhousienne et de COLMAR, et d'une action à visée santé sur plusieurs territoires. Ces interventions sont principalement à destination de bénéficiaires du rSa.

L'Assemblée départementale a voté un crédit de 60 000 € au titre de l'année 2019, sous forme d'aides spécifiques pour développer des actions participant à l'insertion des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) appelées « Projets CTSA ».

Ainsi, chaque Commission Territoriale des Solidarités Actives (CTSA), présidée par les Conseillers départementaux, peut être amenée à proposer à la Commission Permanente un ou plusieurs projets, à hauteur des crédits votés, au cours de l'année.

Les projets sont étudiés au vu de leur pertinence avec la politique d'insertion. Ils présentent la caractéristique d'être adaptés aux besoins des territoires concernés et de répondre à plusieurs critères, notamment :

- constituer une action de développement social territorial dans les domaines relevant de l'insertion sociale et socioprofessionnelle ;
- favoriser les conditions de participation des bénéficiaires ;
- mobiliser les ressources du territoire...

Ces interventions collectives sont complémentaires à l'accompagnement individuel assuré par les référents.

Les projets sont présentés par les associations, organismes, collectivités territoriales ou par les travailleurs sociaux de l'administration départementale et validés par les membres des CTSA.

Puis, chaque action retenue fait l'objet d'un examen attentif par des représentants des services insertion au sein des CTSA, sur la base :

- du bilan de l'action lorsqu'il s'agit d'une reconduction,
- des moyens matériels et humains mis en œuvre,
- du budget prévisionnel.

Eu égard au budget alloué, le financement de ces projets est limité.

A l'issue de cette étude, ils sont alors soumis à la Commission Permanente du Conseil départemental.

De manière générale, le bilan des actions conduites en 2018 fait apparaître tout l'intérêt de ce type de micro-projets pour l'insertion sociale voire socioprofessionnelle des bénéficiaires du rSa éloignés de l'emploi. La participation à ces actions permet de lever des freins importants, de se remobiliser, de valoriser des talents et de développer des capacités d'entraide au sein des groupes ; pour certains il s'agit de la première étape d'un processus de revalorisation sociale. Ces actions permettent aux personnes de renouer avec des liens sociaux, de retrouver une confiance en elles, d'amorcer des démarches concrètes dans le domaine de la santé, la préparation d'un projet professionnel, l'inscription dans des activités de bénévolat, voire l'accès à un emploi.

Les descriptifs des cinq actions présentées ainsi que les bilans des deux actions en reconduction font l'objet d'une annexe, sous forme d'un tableau joint (porteur du projet, intitulé, objectif et description de l'action, public concerné, subvention).

La 10<sup>ème</sup> commission a émis un avis favorable en date du 3 mai 2019.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions, il est proposé d'attribuer :

- pour les cinq projets, présentés sur les sept CTSA des aides pour un montant global de 26 630 €.

En conclusion, au vu de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir :

- accorder, dans le cadre de la politique départementale d'insertion, des subventions d'un montant total de 26 630 € pour les cinq projets CTSA, tels que détaillés dans le tableau annexé au rapport,
- autoriser leurs versements en une seule fois aux porteurs des actions,
- m'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions.

Les dépenses correspondantes soit 26 630 €, seront prélevées sur le Programme H712 – Chapitre 017 – Fonction 561 - Nature 6574

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT